

Lettre aux Elus

Objet : Non au fonctionnement dégradé des Services d'Urgences

Chers élus,

Nous, coordination et collectifs, nous nous inquiétons de l'avenir de nos territoires notamment sur le plan de la santé. En effet, un décret modifiant le Code de la santé publique (qui doit être voté à l'assemblée nationale fin mai) autorisant l'ouverture d'un service d'urgences avec un seul médecin pour assurer l'accueil et les sorties SMUR. Ce décret arrive en urgence pour valider la promesse du 4 avril, du Directeur Général de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté de laisser ouvert H24 des services qu'il proposait de fermer la nuit (CH Clamecy, CH Tonnerre). Devant l'ampleur de la contestation menée par le personnel soignant, les citoyens et les élus, les sapeurs-pompiers, il a été obligé de reculer, mais il propose de ne laisser qu'un médecin pour assurer l'accueil des urgences, les sorties SMUR et la sécurité des patients hospitalisés. Lors du départ de ce médecin avec le SMUR, il serait remplacé par un médecin d'astreinte. Rien n'est précisé sur sa qualification en médecine d'urgence ni sur le délai d'arrivée dans le service où ne restera qu'une infirmière.

Les Services de Soins Continus, actuellement gérés par les urgentistes, sont menacés de fermeture à très court terme (1 ou 2 ans). Ce qui engendrerait immédiatement la suppression d'une ligne de médecin urgentiste. Ces médecins, exerçant actuellement dans nos hôpitaux de proximités l'on déjà exprimés : « ils ne travailleront pas seuls pour assurer la sécurité des patients ».

La modélisation proposée concerne les services d'urgences jusqu'à 20 000 passages par an. Pour nous, il n'y a aucune raison de modifier le texte actuel qui est déjà suffisamment large pour s'adapter aux réalités territoriales.

Il faut insister sur le fait que le gouvernement veut ainsi éviter les recours en justice pour défaut de moyens qui risquent de se multiplier. Les médecins concernés n'accepteront pas de travailler dans ces conditions et fuiront nos services, ce qui ne sera un argument supplémentaire pour les fermer. Par ailleurs, il ne reste aujourd'hui en France qu'environ 650 services d'urgences, ce qui permet même pas d'assurer la sécurité de la population reposant sur des critères définis par la société professionnelle, qui indiquent qu'aucun citoyen ne doit être à plus de 30 minutes d'un service d'urgences à moyen de locomotion terrestre (l'hélicoptère restant une option limitée).

Enfin l'argument de la pénurie médicale est mis en avant, alors que la première motivation est économique en supprimant des lignes de gardes et en vidant les hôpitaux de proximité de leur substance. La priorité actuelle est de discuter des mesures qui permettent d'éviter la fuite des médecins urgentistes présents sur le terrain et de mettre en place des plans régionaux de réductions des inégalités, tant au niveau géographique qu'au niveau des spécialités.

Ne laissons pas ce décret passer ! Il ne fera qu'accélérer une fermeture, déjà programmée, de nos hôpitaux de proximité.

Nous comptons sur votre bon sens et toutes vos relations politiques pour mettre à mal ce décret.

Coordination de la Promotion et de la Défense de la Santé
dans le Haut Nivernais et Sud Yonne

Collectif de Défense du Tonnerrois pour la Santé